

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 566**

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 4

À l'alinéa 6, substituer à la référence :

« L. 414-9 »

la référence :

« L. 411-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 59 *bis* AB.